

**Procès-verbal
de la séance de l'assemblée du Conseil Intercommunal de l'ARAS
du 8 juin 2023 à Crans**

Chantal Maurer, Présidente, ouvre la séance à 18h30 et remercie les déléguées et délégués d'être présents.

1. Appel

Il est procédé à l'appel. Le quorum est atteint avec 35 communes présentes sur 47. L'assemblée peut valablement siéger. Le nombre de suffrages des communes présentes est de 193 pour 229 suffrages.

Communes excusées :

- Bursins (Mme Laure Hauswirth)
- Chavannes-de-Bogis (M. John Tendon)
- Chéserey (Mme Monique Locatelli)
- Coinsins (Mme Marlyse Perroset)
- Duillier (Mme Sylvie Mueller)
- Essertines-sur-Rolle (M. Philippe Staub)
- Gilly (M. Denis Dumartheray)
- Le Vaud (M. Nicolas Beck)
- Luins (Mme Florence Ursenbacher)
- Tannay (M. Michaël Schlegel)
- Trélex (M. Philippe Depierre)

Commune absente : St-Cergue

Présence du Comité de direction :

- Mme Stéphanie Schmutz, Présidente, Municipale à Nyon
- Mme Isabelle Monney, Municipale à Gland
- Mme Monya Jaccard, Municipale à Burtigny
- Mme Pascale Vollenweider, Municipale à Rolle

Excusé : M. Salvatore Mascali, Municipal à Mies

Pour la Direction de l'ARAS : M. Antoine Steiner, Directeur

2. Assermentations

Il est procédé aux assermentations suivantes :

Commune de Begnins	M. Philippe Thévenot
Commune de Burtigny	Mme Basak Zanon
Commune de Nyon	M. Olivier Riesen

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022

Le procès-verbal est approuvé à la majorité, moins 3 abstentions.

5. Election de deux membres au Comité de direction et assermentation

Le bureau du Conseil intercommunal a reçu la candidature de M. Jean-Jacques Nicolet, Municipal et Délégué représentant de la commune de Marchissy, suite à la démission de Mme Dominique Bory, déléguée de la commune de La Rippe. M. Nicolet est élu par acclamation et rejoint le Comité de direction en tant que deuxième représentant de la région « Jura-Lac ».

Suite à la démission de Mme Ninon Pulver Piccot, la région Asse-Boiron n'est plus représentée au Comité de direction. En raison de changements dans les Municipalités de deux communes de la région, il est décidé de reporter l'élection d'un représentant Asse-Boiron à la séance du 9 novembre 2023 à Givrins.

6. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme Chantal Maurer, Présidente, n'a pas de communications.

7. Communications du Comité de direction

Mme Stéphanie Schmutz, Présidente, n'a pas de communications.

M. Antoine Steiner, Directeur, présente Mme Anouk Friedmann, Directrice du secteur des aides et assurances sociales et M. Antonello Spagnolo, Directeur du secteur de l'insertion et des solidarités, auprès de la Direction générale de la cohésion sociale. En fin de séance, ils prendront la parole avec un exposé des missions et activités de la DGCS.

8. Préavis N° 08-23 : Comptes 2022

Mme Stéphanie Schmutz donne connaissance des conclusions du Comité de direction relatif à ce préavis.

Mme Céline Etoupe, au nom de la commission de gestion, donne connaissance des conclusions de la CoGest.

La Présidente Chantal Maurer ouvre la discussion sur les comptes.

Chapitre 710 : pas de remarques

Chapitre 711 : pas de remarques

Chapitre 712 : pas de remarques

Chapitre 720 : pas de remarques

Il n'y a pas de questions sur les comptes et le préavis. Mme Maurer clot la discussion et procède au vote.

Au vote, le Conseil intercommunal de l'ARAS décide à l'unanimité :

- d'accepter les comptes 2022 de l'ARAS du District de Nyon et notamment pour :
 - o **Le compte 710 – Frais de fonctionnement du CSR :**
 - de prendre note de l'exédent de charges compensé par prélèvement sur fonds de réserve, selon la directive cantonale en la matière ;
 - o **Le compte 711 – Autorités et administration de l'ARAS :**
 - d'attribuer l'excédent de recettes de CHF 16'558.70 au fonds de réserve générale de l'Association ;
 - o **Le compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS :**
 - d'attribuer l'excédent de recettes de CHF 29'905.55 au fonds de réserve « subventions versées » de l'Association ;
 - o **Le compte 720 – Frais de fonctionnement de l'AAS :**
 - de prendre note de l'excédent de recettes, attribués au fonds de réserve prévu selon la directive cantonale et restitué, pour le solde, à la Direction générale de la cohésion sociale.
- de donner décharge à la Commission de gestion pour l'année 2022 ;
- de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'année 2022.

9. Présentation de la Direction générale de la cohésion sociale

Copie de la présentation sera adressée aux communes membres avec la convocation à la prochaine séance du Conseil intercommunal.

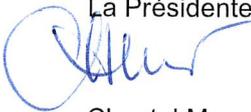
10. Divers et Propositions individuelles

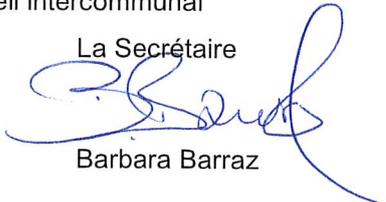
La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente lève la séance à 19h45 et invite l'assemblée à une collation offerte par la commune de Crans. Elle souhaite à toutes et à tous un bon été.

La prochaine séance aura lieu le 9 novembre 2023 à Givrins.

Pour le Conseil intercommunal

La Présidente

Chantal Maurer

La Secrétaire

Barbara Barraz